

CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE LAVALLOISE



PRÉAMBULE

La ville de Laval agit pour mieux vivre ensemble. Elle entend ainsi promouvoir la qualité de vie et le bien-être des Lavallois.

La vie nocturne est un élément important du dynamisme de la ville. Elle contribue au lien social et à la vie culturelle. Face aux phénomènes observés de consommations excessives d'alcool et à leurs conséquences, notamment en matière de santé publique, mais également des troubles à la tranquillité publique, de violences, la ville a souhaité améliorer la charte lavalloise de la vie nocturne datant de 2010 et l'enrichir en y ajoutant notamment un volet prévention.

Il est essentiel de définir les conditions permettant une vie nocturne de qualité dans le respect de la sécurité et la tranquillité de tous.

Pour cela, une démarche a été initiée en mai 2016 avec les acteurs : les professionnels, les partenaires institutionnels, associatifs et éducatifs locaux de la vie nocturne lavalloise, les étudiants et les jeunes, afin de consolider les valeurs sur lesquelles la charte doit reposer.

Dans ce sens, la présente charte vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la vie nocturne à Laval au moyen d'une démarche collective et participative.

La charte n'a pas vocation à se substituer à la réglementation en vigueur. Elle détermine des engagements de nature à faciliter une vie nocturne respectueuse de tous. Elle valorise les actions d'animation de la vie nocturne lavalloise et de prévention existantes et à venir.

Elle est un outil d'information, de réflexion et de sensibilisation à destination de tous ceux qui sont impliqués dans la vie nocturne.

Tout établissement ou représentant d'association peut adhérer à la charte librement.

ENSEMBLE, nous nous engageons à respecter et promouvoir la vie nocturne à Laval dans le respect de la réglementation en vigueur.

Notre réflexion et nos actions reposent sur des valeurs partagées de tolérance, respect, vivre-ensemble, plaisir, convivialité, rencontre, santé, solidarité, responsabilité.

NOUS

Associations, ville de Laval, État, professionnels, établissements d'enseignement, étudiants, jeunes et associations, nous engageons à promouvoir et à faire vivre la charte de la vie nocturne lavalloise.

► Valorisons la vie nocturne lavalloise

Nous nous mobilisons pour encourager et proposer des animations afin de diversifier l'espace festif lavallois et de développer le dynamisme lavallois.

► **Agissons contre les excès de la consommation d'alcool**

Nous prenons l'engagement d'informer et de sensibiliser sur les risques liés à la consommation excessive d'alcool :

- ▷ encourageons l'utilisation d'éthylotest,
- ▷ valorisons la consommation de boissons non-alcoolisées,
- ▷ associons à nos soirées des actions de prévention,
- ▷ renforçons notre vigilance sur l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs,
- ▷ anticipons le retour à la maison en créant les conditions du retour à domicile en toute sécurité.

► **Veillons à réduire les nuisances liées à la vie nocturne – respectons la tranquillité de tous**

Nous agissons pour limiter les nuisances sonores inhérentes à la vie nocturne, prévenir les dégradations et les troubles sur l'espace public, et créer avec les riverains les conditions d'une cohabitation sereine.

En adhérant à la présente charte, les partenaires s'engagent dans une démarche de responsabilité et de vigilance partagées.

LES EFFETS de la Charte

L'adhésion à la charte est un engagement.

Les partenaires s'engagent à diffuser la présente charte, valoriser son contenu et à inciter à son adhésion. L'adhésion à la charte et son respect, sont des critères de délivrance des dérogations aux horaires de fermeture, compte tenu des termes de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de janvier 2011.

Un comité de suivi est mis en place pour :

- ▷ recenser les actions déjà menées,
- ▷ proposer les actions à décliner chaque année,
- ▷ évaluer les actions entreprises,
- ▷ assurer une veille sur le contenu de la charte (actualisation de son contenu, modalités de diffusion et d'adhésion).

Il se réunira au moins une fois par an.

Je soussigné, Madame/Monsieur....., représentant de l'établissement,
situé au, atteste adhérer à la présente charte de la vie nocturne.

Adresse mail :

Fait à Laval,
le